

La « Brèv'AGRO »

Enseignement Agricole, une branche à cultiver

Des avancées pour les agents de droit public

- L'obligation du respect du nombre de semaines de face à face mentionnés dans les référentiels :
 - Classes de collège : 32 semaines en 4ème et en 3ème
 - CAPa : 58 semaines sur les 2 ans
 - 2nde pro : 30 semaines
 - 1ère et terminale bac pro : 55 semaines réparties sur le cycle
 - Bac STAV : 62 semaines sur 2 ans
 - 2nde GT, 1ère et terminales générales : 36 semaines
 - BTSa : 58 semaines sur les 2 ans
- Le passage désormais possible du concours externe à partir d'un diplôme de niveau bac + 3 pour les disciplines générales dès la session 2027.
- Le retour du recrutement à partir d'un bac + 3 en catégorie 3 sous clause suspensive ou en catégorie 3 de remplacement.
- L'amélioration de la rémunération des agents contractuels de remplacement, désormais identique à celle des enseignants contractuels de catégorie 3.
- La reconduction du pacte enseignant mais avec une diminution du nombre de briques allouées et un versement en 1 seule fois de l'ISOE fonctionnelle en fin d'année scolaire après validation du chef d'établissement.



Mixité des publics : Pas de mixité des publics sans reconnaissance du travail réel !

Lors de la CPPNI des 19 et 20 mai 2026, le SPELC a dénoncé les effets de déploiement de la mixité des publics sur les conditions de travail des agents de droit public : calendriers différents, exigences Qualiopi, suivi administratif et temps de concertation supplémentaire.

Le collège employeur reconnaît désormais officiellement le surcroît de travail que ce dispositif impose aux personnels.

Mais cette reconnaissance ne suffit pas : tout travail supplémentaire doit être encadré, compensé et reconnu dans le cadre d'un contrat de travail précisant les missions, le calcul et le montant de la reconnaissance financière. Ce contrat doit être en conformité avec la convention collective IDCC7520.

